



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050066

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 773
N/REF : 1/01/2024 50H41 C:020665 I:01822

SDC 'Le Damidot'
C/O J.P. GOUDARD & J. COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE DAMIDOT
7, COURS DR J.DAMIDOT
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 31 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VIDE ORDURES
MOTIF : Intervention semestrielle
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients à ordures ménagères, leurs emplacements doivent être
désinfectés et désinsectisés.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE ORDURES DE 6 NIVEAUX,
1 RECEPTABLE, 5 VIDOIRS, 2 CONTAINERS DE 240 LITRES

NOTRE INTERVENTION EN DATE DU 13/02/2024

OBSERVATIONS :

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Gaine vide-ordures de 6 niveaux	133,98	133,98
TOTAL H.T.			133,98
T.V.A. a 10,00%			13,39
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>147,37</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050066

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.